

République du Niger

Région de Dosso

Département de Gaya

Commune Rurale YELOU

Procès-verbal de la Troisième session ordinaire du Conseil Municipal de la Commune rurale de Yélou tenue du 13 au 16 Décembre 2021

L'an deux mil Vingt et un et les 13, 14, 15 et 16 Décembre, s'est tenue en séance publique, la Troisième session ordinaire, dite session budgétaire du conseil municipal de la commune rurale de Yélou dans la salle habituelle des délibérations. Sous la Présidence de Madame SANI FOURE GARBA Mairesse de ladite commune, en vue de statuer sur les points d'ordre du jour suivants : Adoption du procès-verbal de la session précédente

- Examen du Bilan d'exécution du Budget exercice 2021
- Examen du projet de Budget général exercice 2022
- Divers.

Auparavant, Monsieur HAMZA HASSANE BAKO, désigné comme rapporteur de la dite session, procède à la vérification du quorum par appel nominatif des membres du conseil municipal qui a donné les résultats suivants :

- La présence de l'ensemble des conseillers élus dont les noms suivent :

N°O	Prénoms et noms	Fonction au sein du conseil	Contact
1	Mme SANI FOURE GARBA	Maire	96 67 02 48/90 00 44 47
2	MAMANE GASSAROU	1 ^{er} adjoint au Maire	96 18 08 01
3	RAHAMOU FALKE	2 ^{ème} adjointe au Maire	89 62 49 57
4	MOUSSA ADAMOU	Conseiller élu	96 71 10 52
5	FATCHIMA IBRAHIM	Conseillère élue	96,51 35 55
6	DJIBRILLA HAMANI G	conseiller élu	96 24 47 12
7	HANAHI ZAKARI	conseiller élu	97 56 25 25
8	MOUSSA ISSOUFOU	conseiller élu	97 56 25 25
9	DARAJA SAÏDOU	Conseillère élue	9 6 26 67 83
10	OUMAROU MAMANE	conseiller élu	96 55 77 90
11	TANIMOUN MAHAMAN K	conseiller élu	96 19 07 16
12	TANIMOUNE DJIBO	conseiller élu	96 66 64 93
13	GARBA JIMRAO	conseiller élu	99 18 76 12
14	BALA BATOURE	conseiller élu	97 24 19 04
15	MOUMOUNI HASSANE G	conseiller élu	94 46 44 51
16	MOUTARI SOULEYMANE	conseiller élu	98 43 88 25
17	ASSAMAOU MAMANE	CONSEILLERE ELU	96 77 28 63
18	MAMANE ADAMOU	CONSEILLER ELU	96 97 09 80

- La présence d'un des trois membres de Droit à savoir l'honorable Maman Sani IBRAH, Chef de canton de Yélou.

En outre, l'on note également la présence de

- Monsieur le Préfet de Gaya, accompagné pour la circonstance par les Responsables des Forces de Défense et de sécurité ;
- Responsables des municipaux (la Secrétaire Municipal et le receveur municipal),
- Responsables des services déconcentrés de l'Etat installés dans la commune à savoir l'inspecteur Communal de l'enseignement Primaire, le Major du Centre de Santé Intégré (CSI) de Yélou, le chef service communal de l'Elevage et le chef service communal de l'Environnement.
- Le Directeur départemental du Développement Communautaire et de l'aménagement du Territoire, Relais Local du PACT-2/LC-ACE-RECIT de la grappe Gaya.

L'ouverture de la séance intervient à Neuf Heures Trente Minutes par une Fatiha prononcée par un des participants. Après les salutations d'usages, la Mairesse de Yélou a pris la parole pour remercier tout d'abord Monsieur le préfet de Gaya et les responsables des FDS d'avoir honoré de leur présence à la cérémonie d'ouverture de cette session. Elle a ensuite les participants d'avoir répondu massivement à la convocation de cette session et cela malgré les préoccupations du moment.

Elle a par la suite précisé que l'examen des points d'ordre du jour de la présente session est d'importance capitale car répond à une exigence légale en matière de gestion de la Commune. Par conséquent, il est impérieux que les conseillers élus présents à cette session puissent participer à l'amélioration du projet de budget de l'exercice 2022 soumis à leur appréciation.

Enfin elle a émis les vœux de voir les conseillers aboutir à des résultats consensuels au cours de cette session budgétaire avant de déclarer, ouverte la troisième session ordinaire du conseil municipal de Yélou.

Au terme du discours de la mairesse de Yélou, le Préfet du département de Gaya a également pris la parole pour, d'entrée de jeu saluer la présence effective des conseillers élus à la présente session.

En poursuivant ses propos, il a axé son introduction sur des sages conseils à l'endroit des conseillers et à toute la population de la commune. C'est ainsi que

Il a attiré l'attention des conseillers sur la noble mission qui leur incombe : accomplir leurs rôles dans la sérénité, en tout temps et en tout lieu. Ils doivent dit-il de promouvoir le bon fonctionnement des organes de gestion de la commune en cultivant l'intérêt général. Par conséquent, dit-il, les conseillers doivent travailler en harmonie, dans la quiétude et en parfaite sérénité afin d'aboutir à des résultats probants dans le cadre de l'offre de services publics de proximité au profit des vaillantes populations de cette commune.

En outre, a-t-il poursuivi les conseillers doivent éviter les débats stériles et les comportements contraires à l'éthique et la déontologie du mandat de conseiller et œuvrer pour le seul combat qui vaille et pour lequel ils ont été élus : l'amélioration des conditions de vies des vaillants citoyens qui mis leur confiance en eux.

Sur un tout autre plan, il a invité les conseillers et l'exécutif à fructifier l'étroite collaboration avec la chefferie traditionnelle. En effet, de par leur rang et statut, les chefs traditionnels sont de véritables acteurs de la décentralisation au Niger. Par conséquent, pour réussir leurs missions, les organes délibérant et exécutif de la commune doivent œuvrer en étroite collaboration avec la chefferie traditionnelle, qui en fait sont de acteurs incontournables du développement local. Ils méritent respects et considérations.

En ce qui concerne le défi sécuritaire qui prévaut, le préfet a exhorté les autorités communales et à travers eux toute la population de la commune à collaborer avec les Forces de Défense et de Sécurité en dénonçant les malfrats et/ou toute personne d'origine douteuse.

Pour finir ses propos, il souhaite plein succès aux travaux de cette session.

De retour de la pause, les conseiller ont poursuivi les travaux par l'amendement des points d'ordre du jour qui sont adoptés par l'ensemble des conseillers élus.

Au premier point d'ordre du jour, le Président du conseil a donné lecture le Procès-verbal de la session précédente qui a été adopté par l'ensemble des conseillers présents.

Le deuxième point d'ordre du jour porte sur l'examen du bilan à mi-parcours du Budget de l'exercice en cours. Présenté par la Secrétaire Municipale de la commune, l'on retient qu'à la date du 30 novembre 2021, le Budget Général de l'exercice 2021, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 407 849 665 Francs, est exécuté à hauteur de 29,77% au titre des recettes ; soit un montant total de 121 418 047 Francs CFA en valeur absolue et les prévisions de dépenses ont été réalisées à hauteur de 29,64% ; 120 807 126 Francs en valeur absolue. (Voir Tableau du Bilan à mi-parcours du Budget 2022 à la date du 30 Novembre 2021).

Au terme de cet exposé de la Secrétaire Municipale, les réactions peuvent se résumer en deux points essentiels :

- Les ressources propres de la commune sont insuffisamment recouvrées. Cela est beaucoup plus ressenti au niveau de la taxe municipale qui n'est recouvrée qu'à hauteur de 6,39 %.
- Aucune réalisation n'est faite sur fonds propres au titre des Investissements

En réponse aux observations des conseillers, la Secrétaire Municipale a expliqué que le faible taux de recouvrement de la Taxe Municipale reflète encore une fois, toute la complexité de cette taxe à cause du phénomène de l'incivisme fiscal généralisé d'une part et l'inertie des chefs de villages qui sont chargés du recouvrement de cette taxe.

Bien qu'elle soit la ressource la plus importante du Budget, son faible recouvrement limite toute action de développement ou d'offre de services publics de proximité. Cela pourrait provoquer si on n'y prend pas garde, à terme un disfonctionnement de la Mairie. C'est pourquoi, a-elle déclaré l'un des défis à relever est de trouver une stratégie efficace de mobilisation des ressources internes de la commune. Pour la taxe municipale, il est impérieux de reprendre le recensement administratif de la population dont l'intérêt n'est plus à démontrer.

Pour ce qui est de la seconde observation des conseillers, elle explique que si la commune n'a pas de réalisations d'investissements sur fonds propres c'est justement parce qu'il n'y a pas pratiquement pas de ressources internes mobilisées

A terme de ses débats, le bilan à mi-parcours du budget Général exercice 2021 est adopté à l'unanimité par l'ensemble des conseillers élus.

Le troisième point d'ordre du jour est consacré à l'examen et l'adoption du projet de budget 2022; Après une lecture globale par la Secrétaire Municipale, les conseillers ont examiné le projet de Budget exercice 2022, chapitre par chapitre, article par article.

Au terme de cet exercice après intégration de toutes les observations des conseillers, le budget Général de l'exercice 2022 de la commune rurale de Yélou, équilibré en recettes et dépenses à la somme de 407.345 700 Francs, réparti comme suit : Budget ordinaire 62 503 930 Francs, Budget d'investissement 344 841 770 Francs, Extrait d'équilibre 0 Francs et Compte Hors Budget .0 Francs, est adopté par un vote des conseillers élus qui a donné les résultats suivants : Dix-huit (18) Voix pour , Zéro (0) voix contre et Zéro (0) Abstention

En abordant troisième point d'ordre du jour, les participants ont échangé sur les points de divers ci-après :

1. information relative à l'accord de partenariat passé entre l'entreprise chargée du tracage et la pose du pipe-line et la Mairie. Au terme de cette convention, la commune bénéficiera de recettes sur les transactions foncières effectuées par cette entreprise.

2. La restructuration des Comité de Gestion des marchés : MALGOROU, ADIGA LELE et SORMO.

3. la dynamisation des structures de locales chargées de l'exploitation des deux principaux Marchés de la commune (Marché hebdomadaire et le marché à bétail) de Malgorou

Le faible taux de recouvrement des taxes recouvrées sur ces marchés (moins de 25 000 en moyenne sur le marché à bétail) et la mauvaise de gestion observée sur ces marchés obligent le conseil de demander une redynamisation de ces structures locales, impliquent les autorités coutumières et les acteurs de ses marchés. Il s'agira d'identifier ensemble sur le mode de gestion (Marché de bétail de Malgorou, renouveler les COGES et renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles.

Information sur le fonctionnement du service d'état-civil : ce point a été évoqué par l'Agent d'état-civil

Information sur la nécessité de la reprise du recensement administratif et la replanification du PDC

2 . Recrutement d'un manœuvre aux CSI de Agé Mou-Raba

3. présentation du Plan d'investissement annuel 2022.

Au Termes des points d'ordre du jour, les conseillers se sont retrouvés au quatrième jour de la session pour délibérer sur points suivants

1. Adoption du Budget Général 2022

2. Délibération sur la reprise du recensement administratif

3. délibération pour la replanification du PDC

4. délibération sur le recrutement d'un manœuvre au CSI Agé Mou Raba

5. Délibération du PIA 2022 de la commune rurale de Yélou

L'ordre du Jour étant épuisé, la Mairesse, tout en souhaitant aux conseillers un bon retour dans leurs foyers respectifs, a levé la séance.

Fait à Yélou, le 16 DECEMBRE 2021

Le Rapporteur

HAMZA HASSANE



Le Président du Conseil Municipal

MDME SANI FOURE GARBA

